Points

Question 14

Objectif évaluateur	1.1.3.1.1-2	Mission de l'entreprise formatrice	18 points

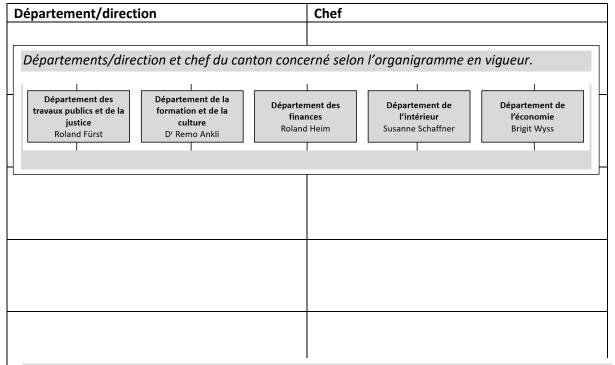
Situation de départ

Vous travaillez au sein de l'administration cantonale. Votre formateur vous a confié la tâche de présenter aux nouveaux apprentis, lors de la journée d'initiation, l'organisation et les principales tâches de l'administration cantonale.

Cette question est composée de trois parties (de a. à c.). Vous pourrez obtenir 18 points au maximum.

Tâche

a. Citez tous les départements/toutes les directions de votre administration cantonale et indiquez le nom du chef du département ou du chef de la direction. Vous obtiendrez 5 points au maximum si toutes les indications sont correctes.



Indication de correction

5 points : nom complet de tous les départements/de toutes les directions avec les noms corrects et les bons chefs.

O point : aucun département/aucune direction ne porte la bonne dénomination.

L'attribution de 1, 2, 3 ou 4 points relève de la compétence des experts.

Il faut tenir compte des particularités cantonales.

Les dénominations apparentées donnent droit à des demi-points.

T 5

Points obtenus

9 juin 2021

5

b. Inscrivez le nom de cinq départements distincts/directions distinctes dans la colonne Département/direction ci-dessous. Pour cinq de ces départements/directions, indiquez un office/service et décrivez chaque fois une tâche principale de cet office/de ce service avec des phrases complètes. Vous obtiendrez 1 point pour chaque office/service et chaque tâche principale correctement décrite, total 10 points. Points

Département/direction	Office/service	Tâche principale		
Office/service pour chaque département/direction selon l'organigramme et description correcte d'une tâche en une phrase.				

c. Outre les départements/directions, il existe aussi la Chancellerie d'Etat. Citez trois de ses tâches. Vous obtiendrez 1 point par tâche correcte, total 3 points.

Informations/communication
Protection des données

Elections et votations

Indication de correction

Il faut tenir compte des particularités cantonales.

1

10

1

1 T 13

Points obtenus